



Visan, le 6 février 2023

N/Réf. : MP/MM/SD
23.02.34

Madame, Monsieur,

En application de l'art. 2121-11 du C.G.C.T., vous êtes convié(e) à participer à la réunion ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le :

Vendredi 10 février. 2023 à 18h30

à la salle Frédéric Mistral

Ordre du jour :

1. Election du Maire (Art. 2122-7 du C.G.C.T.)
2. Fixation du nombre de postes d'adjoints (art. L.2122-2 du CGCT)
3. Election des adjoints (Art. L2122-10 du CGCT)
4. Charte de l'élu local (art. L 1111-1 du C.G.C.T.)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au Maire
Maurice PROST